



# Résumé

## Politique sur la sécurité de l'information

Le présent document est un résumé (le « **Résumé** ») de la Politique sur la sécurité de l'information (la « **Politique** ») de Banque Laurentienne Groupe Financier (« **BLCGF** »). La Politique étant ponctuellement révisée et modifiée, le présent résumé peut ne pas refléter entièrement la version à jour de la Politique. En cas de disparité entre le contenu du présent résumé et les dispositions de la Politique, la Politique prévaut.

### 1. OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION

La Politique est un élément du Programme de sécurité de l'information de BLCGF. Elle couvre tous les aspects de la sécurité des renseignements au sein de BLCGF, y compris ses exigences en matière de sécurité de l'information et son engagement à protéger ses employés, ses entrepreneurs, ses clients et l'information utilisée pour atteindre ses objectifs commerciaux. Les principaux objectifs de la Politique sont les suivants :

- préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information;
- veiller à ce que tous les utilisateurs connaissent et respectent les lois pertinentes en vigueur en matière de confidentialité, d'intégrité et de traitement de l'information de BLCGF;
- établir des principes permettant de mettre en place un environnement de travail sûr et sécurisé;
- protéger BLCGF contre toute responsabilité ou tout dommage découlant d'une mauvaise utilisation de ses installations informatiques; et
- maintenir toutes les données et autres informations à un niveau de sécurité correspondant à leur classification, notamment en respectant toutes les exigences légales et contractuelles relatives à la sécurité de l'information.

Toutes les lignes d'affaires et tous les secteurs sont concernés par la Politique. Tous les utilisateurs qui accèdent à des renseignements de BLCGF, les traitent, les utilisent ou les mettent à jour tout au long de leur cycle de vie – y compris les employés, les entrepreneurs, les fournisseurs et les fournisseurs tiers de BLCGF – doivent s'y conformer. La Politique s'applique aux renseignements de BLCGF, qu'ils soient sous forme physique ou numérique, peu importe l'endroit où ils sont conservés ou traités et peu importe qui est responsable de leur traitement ou de leur garde.

### 2. CONTENU

La Politique décrit le Programme de sécurité de l'information de BLCGF ainsi que certaines directives et procédures connexes qui s'appliquent conformément aux exigences d'affaires et aux lois et règlements pertinents. La Politique couvre, entre autres, les sujets ci-dessous :

- accès aux données, aux renseignements, aux systèmes, aux applications, aux réseaux et aux locaux;
- inscription et désinscription des utilisateurs, authentification et droits d'accès;
- classification, étiquetage et traitement des données;
- responsabilité, stock, propriété, utilisation acceptable et retour des actifs;
- protection des actifs contre la perte, la détérioration, le vol ou la compromission;
- protection de l'information par des méthodes cryptographiques;
- processus de sauvegarde des données et des renseignements;
- enregistrement et surveillance des activités sur les réseaux de BLCGF;
- mesures de détection, de prévention et de récupération pour assurer une protection contre les logiciels malveillants et les pourriels;

- exploitation sécurisée des installations de traitement de l'information;
- installation de logiciels et restrictions;
- prévention de l'exploitation des vulnérabilités techniques des systèmes de BLCGF et protection de l'infrastructure de soutien;
- séparation des réseaux et mesures de sécurité connexes;
- procédures de transfert de l'information;
- formation sur la sécurité de l'information et initiatives de sensibilisation;
- mesures de sécurité liées à l'utilisation d'appareils mobiles et à l'accès à distance;
- mesures de sécurité liées à la fin d'une relation commerciale ou d'un emploi;
- surveillance et examen des services des fournisseurs et des tiers pour assurer la conformité aux exigences en matière de sécurité de l'information;
- contrôles de sécurité, définitions des services et niveaux de prestation intégrés aux accords de prestation des services de tiers;
- signalement et gestion des incidents liés à la sécurité de l'information et améliorations;
- continuité de la sécurité de l'information et plans de continuité des affaires connexes;
- respect des obligations légales, réglementaires et contractuelles;
- évaluation des cyberrisques, tests et mesures d'atténuation;
- lien avec les autorités compétentes, les groupes d'intérêt spécial ou d'autres forums et associations professionnelles spécialisés dans la sécurité; et
- examens indépendants de la sécurité de l'information.

La Politique décrit également les rôles et les responsabilités incombant aux membres de la direction, au conseil d'administration ainsi qu'aux différents groupes, comités et individus (au sein de BLCGF et à l'externe) par rapport à l'application de la Politique et des directives et procédures découlant du Programme de sécurité de l'information de BLCGF.

### **3. APPLICATION**

La conformité à la Politique et aux directives connexes est obligatoire et exécutoire pour les employés, les entrepreneurs, les fournisseurs et les fournisseurs tiers de BLCGF. Le défaut de se conformer à l'esprit de la Politique peut entraîner des mesures de la part de BLCGF qui comprennent l'interdiction d'accéder aux informations et aux systèmes de BLCGF, des mesures disciplinaires telles que des avertissements écrits, des suspensions avec ou sans solde ou la cessation immédiate d'emploi et des poursuites civiles ou pénales.

### **4. EXAMEN**

Le service de gouvernance informatique et le chef de la direction informatique de BLCGF procèdent à l'examen de la Politique au moins une fois par année. L'examen est ensuite soumis au conseil d'administration aux fins d'approbation. Les directives et les procédures adoptées dans le cadre de la Politique sont révisées au moins tous les deux (2) et trois (3) ans, respectivement.